

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU JEDI 25 JUIN 2026

Membres du Conseil

Municipal :

en exercice : 11

présents : 10

votants : 10

Date de convocation : 18 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERRONE Lorène, Maire.

Présents : Mme BERRONE Lorène. M. CABON Gilbert. Mme LE JEUNE Christine. M. LE VAILLANT Daniel. M. SEBBE Dominique. M. LÉAUTÉ Marcel. Mme HAYES Sylvie. Mme SEIAM Leïla. M. LE GOFF Jonathan. Mme SAUNIER Zoé.

Absents : Mme DUMAS Anaïs.

M. CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2026 / 06 / 05

Objet : Décision modificative n° 1 au Budget Communal de l'année 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter une décision modificative au Budget Communal de l'année 2026, en raison de l'insuffisances des crédits disponibles au compte 203, Frais d'études et recherche. Il reste à payer, au compte 203, une facture du SDE 22 d'un montant de 1 540,64 €, correspondant à la réalisation d'études énergétiques faite par le SDE à la Mairie et à la Salle Polyvalente.

Il est nécessaire, par conséquent, de procéder à un virement de crédits entre comptes comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative n° 1 suivante au Budget de la Commune 2026 :

Section d'Investissement

- | | | | |
|---|----------|--|------------|
| - | Dépenses | Article 203 (études et recherches) | + 300,00 € |
| - | Dépenses | Article 231 (Immobilisations corporelles en cours) | - 300,00 € |

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
BERRONE Lorène.

Le Secrétaire de séance,
CABON Gilbert

